

Réponse à l'interpellation de Monsieur Albert GRAF et consorts
« Pour quand la sécurité à Chauderon ? »

Connue et prise très au sérieux, la situation prévalant à la place Chauderon pose certes des problèmes, mais le principal demeure le sentiment d'insécurité que vivent les nombreuses personnes qui fréquentent le passage souterrain de cette place. La problématique est multiple et touche diverses catégories de population.

Il y a quelques années, les dealers se répartissaient entre Chauderon (mais en surface), Bel-Air, St-François, la gare, Montbenon ou encore Ouchy à certaines périodes. Force est de constater que ces personnes sont aujourd'hui particulièrement actives à Chauderon. Lausanne, qui est une ville attrayante et vivante, attire indéniablement, et de toute la Suisse, ce genre de délinquants. En effet, les contrôles opérés en 2009 ont démontré que 60 % des dealers potentiels proviennent d'autres cantons. A fin 2010, ce pourcentage n'avait pas baissé.

Au fil du temps, les intéressés ont compris que la place Chauderon, plus particulièrement le passage souterrain, leur était favorable, puisqu'à l'abri des regards. Ils peuvent ainsi, très facilement, par des guetteurs, en contrôler les accès et donc voir arriver suffisamment tôt les policiers en uniforme. Sur la base de la connaissance du schéma utilisé par les dealers, le Corps de police, depuis plusieurs semaines, a augmenté la présence policière dans et à l'extérieur du passage souterrain, de manière à enrayer le trafic et les rassemblements d'individus.

Ce genre de commerce, lucratif, attire maintenant des personnes de diverses provenances à cet endroit et crée un sentiment d'insécurité.

Depuis quelque temps déjà, en face de l'entrée du numéro 7 de la place Chauderon, s'agglutinaient quelques marginaux. Ils n'étaient qu'une petite dizaine jusqu'en début d'après-midi et nettement plus ensuite, parfois jusqu'à une trentaine, mais leur comportement (ivresse notamment) n'était guère rassurant pour tous ceux qui passent à proximité. Avant qu'ils n'occupent cet endroit, ils se trouvaient principalement à l'angle Mauborget/Ale, soit devant le café Le National, où leur présence gênait les clients de ce commerce. Les contrôles faits par la police ont réussi à les dissuader de se regrouper à cet endroit. Finalement, ils ont pris l'habitude de se retrouver en face de l'entrée du bâtiment administratif, où ils sont par ailleurs à l'abri des intempéries. A l'heure actuelle, la présence policière a réduit ce nombre à 2 ou 3.

D'autres personnes, souvent marginalisées, posent aussi des problèmes ailleurs en ville, notamment à la place de la Riponne et sur l'esplanade la surplombant, soit devant la pharmacie, suscitant la contrariété des commerçants et des clients, voire des riverains. Malgré une augmentation de la fréquence des passages de Police-secours et des nettoyages, la situation ne s'améliore pas assez. La présence de policiers dissuade les dealers en journée, tout particulièrement.

Pour finir, des jeunes trouvent la partie inférieure de la place Chauderon assez sympathique pour y passer du temps, particulièrement durant la pause de midi, ce qu'ils faisaient ailleurs auparavant, soit au Flon, avant que des contrôles plus fréquents ne les amènent à se déplacer. Rappelons qu'ils avaient aussi investi la gare du LEB, où leur présence, et surtout leur comportement, gênaient considérablement les voyageurs. Là encore, les contrôles opérés par la police, à la demande de la Direction du LEB, ont permis d'identifier ces gens et de prononcer, à leur rencontre, des interdictions d'accès à la gare.

On constate ainsi que la problématique de la place Chauderon, principalement à la hauteur des entrées des bâtiments administratifs et de la station du LEB, n'est pas à mettre sur le compte d'une seule catégorie de personnes. La mixité de ces divers groupes et surtout le nombre d'individus présents génèrent souvent un sentiment d'insécurité plus ou moins fort et dissuadent des personnes d'utiliser le passage souterrain pour traverser la place, ce qui est fort regrettable. Comme déjà relevé au premier paragraphe, il s'agit là d'insécurité principalement subjective, puisque le nombre de délits ou d'incivilités est relativement bas, mais bien existant, par rapport à la fréquentation de cet endroit.

Ce sentiment est cependant renforcé par des interpellations verbales injurieuses et des menaces parfois adressées aux usagers et aux passants. Le personnel de la bibliothèque municipale de Chauderon, qui enregistre annuellement quelque 400'000 prêts d'ouvrages, correspondant à près de 600 entrées-sorties de personnes par jour, a constaté la détérioration du climat au fil des mois et reçoit les plaintes du public. L'attroupement, imposant et bruyant, de personnes stationnant en permanence dans le passage donne l'impression que la voie publique n'est plus ouverte à tous. En outre, des lecteurs, bien qu'à l'intérieur du bâtiment, se font interpellés par des personnes faisant partie de l'attroupement (signes, coups sur les vitres). Une répercussion néfaste sur le degré d'utilisation de la bibliothèque municipale de Chauderon est à craindre. Le Service du logement et des gérances (SLG) constate, quant à lui, un fort accroissement du vandalisme sur les vitrines du passage souterrain de Chauderon, ainsi que sur les vitres de la bibliothèque (Fr. 17'053.- en 2009, contre Fr. 32'000.- en 2010). Cela a donné lieu à des plaintes des locataires des vitrines, qui se voient dans l'impossibilité d'user de la chose louée. Pour certains, une gratuité a été accordée, dans l'attente d'une solution concrète, efficace et durable. Outre les frais de remise en état, c'est donc une perte de revenu locatif qui est générée par la présence continue, dans le passage souterrain de Chauderon, de personnes mal intentionnées. Le SLG présentera, courant février 2011, une demande de crédit supplémentaire d'environ Fr. 90'000.- pour l'installation de stores à rouleau et de panneaux sur les façades vitrées du bâtiment de la bibliothèque. Le Corps de police note que ces déprédations ont lieu principalement durant les nuits de week-end.

Cela étant, la Municipalité répond comme suit aux questions posées :

1) Quelles sont les dispositions entreprises par la Municipalité de Lausanne pour sécuriser le passage souterrain et l'entrée de la place Chauderon 7-9, pour que les passants et les citoyens, qui viennent effectuer des démarches administratives, soient à nouveau en sécurité ?

La situation à Chauderon est particulière, puisque s'y côtoient diverses populations, à savoir des marginaux alcoolisés qui se tiennent en face de l'entrée du numéro 7, des dealers, quelques jeunes désœuvrés et, bien entendu, celles et ceux qui constituent la grande majorité, à savoir les gens qui utilisent ce passage pour transiter à travers la place ou se rendre à la gare du LEB.

Il y a quelque temps, il est apparu que les nettoyeurs se plaignaient d'incivilités lorsqu'ils œuvraient dans ce passage souterrain. La police a ainsi fait des surveillances, notamment tôt le matin et durant le week-end. Si les policiers n'ont pas constaté de problèmes particuliers à ces moments-là, ils restent attentifs à la situation et à ces employés, désormais équipés de téléphones portables, qui peuvent en tout temps faire appel à la police, s'ils constatent un problème particulier ou s'ils se sentent insécurisés. Par ailleurs, en septembre 2010, lors d'une séance d'information aux chefs de secteur, un officier de police a pu leur donner toutes les explications nécessaires en lien avec à cette situation particulière, les sensibiliser au comportement à adopter et répondre à toutes leurs questions.

Par ailleurs, s'il n'y a, tôt le matin, que peu de problèmes pour les usagers de cet endroit, ce n'est par contre pas le cas entre 12h00 et 13h30, ainsi qu'à partir de 16h30, soit les heures durant lesquelles les gens se rendent au travail ou en reviennent. Alertée par les différents services de l'administration communale occupant les immeubles de Chauderon, la Municipalité a chargé la police d'intensifier sa présence. Depuis le début de février, grâce à la présence policière fortement accrue, une nette amélioration de la situation est constatée. Les marginaux et dealers ne fréquentent plus cet endroit et la police reste présente en quasi-permanence la journée durant la semaine, tout en décalant ses horaires les soirs de week-end.

En outre, des opérations ponctuelles de contrôle du passage souterrain et de ses environs ont régulièrement lieu. En moyenne, une dizaine d'agents est engagée à ces occasions. Le but de ces interventions est double : identifier des personnes et dissuader la commission de délits par une présence policière importante.

De manière plus générale, les policiers du groupe Alpha, actifs 24/24 auprès des sections de Police-secours, mènent quotidiennement ce genre d'opération au centre-ville, et donc également dans ce secteur.

En outre, pour lutter efficacement contre le deal de rue, le groupe Celtus, qui travaille en civil, mène quasi quotidiennement des opérations au centre-ville et à la place Chauderon. Le nombre des inspecteurs de ce groupe a été augmenté d'une dizaine d'agents, si bien qu'il a pu être scindé en deux, permettant ainsi une couverture horaire élargie, tendant à une efficacité accrue.

Les membres d'Uniset ont également été sollicités, afin qu'ils fassent aussi des passages à cet endroit. Leur tâche n'est pas d'aller au contact des dealers, mais des marginaux souvent ivres qui se tiennent en permanence en face du numéro 7.

Ces mesures portent leurs fruits à cet endroit, puisqu'une partie des personnes marginalisées s'est déplacée, notamment sur l'esplanade Jean-Monnet, où leur présence pose actuellement peu de problèmes. Par ces passages répétés, la présence accrue ou encore les dénonciations qui s'imposaient, de bons résultats ont été obtenus. Cette présence dissuasive et répressive sera poursuivie, afin de maintenir, au niveau actuel au moins, le sentiment de sécurité que les usagers de la place Chauderon sont en droit d'attendre.

Dans tous les cas, le Corps de police de Lausanne reste attentif à la situation et adapte son dispositif en permanence.

2) Une installation vidéo est-elle envisageable ?

L'installation de vidéosurveillance est techniquement possible à cet endroit. Du point de vue légal, un projet de règlement communal sur la vidéosurveillance se trouve actuellement sur la table du Conseil communal. A son article 2, dit règlement prévoit la possibilité de surveiller par vidéo un certain nombre d'endroits du domaine public et de biens du patrimoine administratif, notamment les infrastructures servant à assurer des prestations à la population. La présence, dans le passage ou à son extrémité, d'une gare, de toilettes publiques et d'une bibliothèque, sont autant d'infrastructures qui pourraient être surveillées par vidéo. En effet, s'agissant de la problématique liée aux incivilités et à l'occupation du domaine public, la vidéosurveillance pourrait arriver à de bons résultats en ce qui concerne la tranquillité publique dans le souterrain. Il serait notamment possible de surveiller les accès aux locaux de l'administration communale, à l'instar des entrées des bâtiments administratifs du complexe de Chauderon. Dans sa séance du 24 novembre 2010, la Municipalité a donc chargé la direction de la culture, du logement et du patrimoine (CLP) de constituer un groupe de travail rassemblant des représentants de toutes les unités administratives concernées, en vue d'examiner l'opportunité et, le cas échéant, les emplacements adéquats pour la pose de caméras de surveillance.

3) Quel soutien donnez-vous à la police municipale, afin que leur bon travail soit à nouveau fructueux ?

Sur proposition de la Municipalité, le Conseil communal a autorisé une augmentation d'effectif du Corps de police de 10 unités, au profit du groupe Celtus, afin de lutter plus efficacement contre le trafic de rue (voir réponse à la question N° 1).

Par ailleurs, la Municipalité vient d'accepter la création de 16 nouveaux postes de cadres intermédiaires de terrain, pris sur l'effectif de Police-secours, ce qui permettra une meilleure prise en charge des affaires, une efficacité accrue et une amélioration de la formation du personnel.

4) Qui donne l'autorisation pour faire une mise en scène d'un SDF par une télévision ?

Chaque tournage fait l'objet d'une demande à la Police du commerce, qui autorise ou non le tournage. La police est consultée et, s'il n'y a aucun problème en termes de sécurité notamment, elle préavise favorablement. Dans ce cas précis, elle n'y voyait aucun inconvénient. Quant au SDF, libre à lui d'accepter ou non d'être filmé.

5) Quelle image voulez-vous donner de Lausanne ?

Un récent sondage montre qu'une très importante majorité de Lausannois-es, dont l'image de Lausanne est bonne, a une appréciation très positive de la qualité de vie offerte par notre cité. Lausanne est une ville attractive, notamment pour ses activités culturelles, scientifiques, sportives et de loisirs. La marginalité et le trafic de rue sont bien entendu présents à Lausanne aussi. La Municipalité prend les mesures nécessaires qu'impose une telle situation, afin de diminuer, tant que faire se peut, l'insécurité, tant objective que subjective, vécue par les Lausannois-es et les hôtes de notre ville.

6) Les inquiétudes des employés de l'administration communale sont-elles prises au sérieux ?

Les réponses aux questions ci-dessus montrent clairement que les inquiétudes des employés de l'administration communale sont prises au sérieux. Avec l'intensification de la présence policière, la situation s'est améliorée ; elle sera maintenue le temps nécessaire et le groupe de travail chargé de cette problématique a commencé ses travaux le 21 février.

En outre, le personnel du Poste de police du Flon, en charge du secteur de la place Chauderon, suit quotidiennement l'évolution de la sécurité et tente d'y apporter toutes les réponses opérationnelles nécessaires.